

# Réorganisation de l'orientation scolaire et professionnelle

## Création d'un nouvel Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle au 1<sup>er</sup> août 2011

Un nouvel Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) sera créé au 1<sup>er</sup> août 2011, qui sera rattaché au Service des formations postobligatoires (SFPO), ce dernier devenant le Service des formations postobligatoires et de l'orientation. La direction de l'OCOSP sera assurée par M. Jean-Marie Fragnière, actuel chef de service a.i. du Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP), qui sera dès lors supprimé, de même que les actuels OROSP. Le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), poursuit la réflexion sur la psychologie scolaire en l'intégrant à une structure plus large de soutien et d'appui des élèves en difficultés.

### Rappel du contexte de la réorganisation

Le 3 novembre 2010, le Grand Conseil a accepté par 98 oui contre 3 non la modification de la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle et le rapport sur la réorganisation du SOSP qui propose la séparation de la psychologie scolaire et de l'orientation scolaire et professionnelle. Le postulat est classé.

Deux groupes de travail réunissant les acteurs de terrain concernés par cette réorganisation ont adressé leurs rapports à M. Philippe Gnaegi, chef du DECS, l'un sur le futur Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), l'autre sur la psychologie scolaire.

Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'OCOSP au SFPO au 1<sup>er</sup> août 2011. Ce dernier prendra le nom de Service des formations postobligatoires et de l'orientation. Le chef du DECS poursuit la réflexion sur la psychologie scolaire en l'intégrant à une structure plus large de soutien et d'appui des élèves en difficultés.

### Cadre de la nouvelle organisation de l'orientation scolaire et professionnelle

La nouvelle organisation de l'orientation scolaire et professionnelle doit répondre à un certain nombre de décisions prises par le législatif, à savoir :

- Poursuivre la décentralisation dans les centres scolaires régionaux en renforçant les prestations d'information et de conseil par un travail de proximité.
- Distinguer les corps de métiers de psychologue scolaire et de conseiller en orientation. Les psychologues scolaires intégreront à terme la structure qui sera

finalement retenue par le chef du DECS. Les conseillers en orientation s'occuperont d'une part d'orientation scolaire dans une vision de verticalité prévue par le concordat HarmoS (assouplissements en cours de scolarité), d'autre part d'orientation professionnelle au service du public tout au long de la vie

- Maintenir deux centres (en lieu et place de trois) pour l'information et le conseil aux jeunes "hors scolarité" et aux adultes : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.
- Supprimer le Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) et les OROSP au profit d'un seul Office cantonal divisé en trois secteurs :
  - Secteur "OS ET OP EN SCOLARITÉ OBLIGATOIRE"
  - Secteur "HORS SCOLARITÉ ET ADULTES"
  - Secteur "DOCUMENTATION-INFORMATION"

### **Quels changements?**

Les principaux changements conséquents à cette restructuration visent l'harmonisation des prestations au niveau cantonal, une répartition des forces de travail par secteur, le passage d'une culture régionale à une culture cantonale, le développement de la collaboration interinstitutionnelle au travers de mandats de prestations, et la fixation de nouvelles priorités.

La direction de l'OCOSP sera assurée par M. Jean-Marie Fragnière, actuel chef de service a.i. du SOSP. Des synergies seront notamment développées au sein du SFPO dans le cadre de l'administration, du projet de plan d'action pour la valorisation de la formation professionnelle, du case management, et de la validation des acquis.

### **Pour de plus amples renseignements**

**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

**Jean-Marie Fragnière, chef a.i. du Service de l'orientation scolaire et professionnelle, tél. 032 889 78 91.**

Neuchâtel, le 9 mai 2011